

## **11 749 560,89 € d'aides départementales**

Au cours de la réunion de ce matin présidée par Pierre Camani, une soixantaine de dossiers a été examinée.

Les plus marquants concernent :

- *L'attribution du marché pour la reconstruction du pont de Saint-Nicolas de la Balermes pour un montant global de 4 105 576,89 €*
- *Le soutien du Département aux actions de promotion de l'agriculture biologique*
- *L'aide du Département aux jeunes créateurs et repreneurs d'entreprises (tremplin rural) et son soutien en faveur de l'économie locale*
- *La ratification de la charte régionale d'éducation à l'environnement pour un développement durable*
- *L'organisation des transports scolaires sur le périmètre urbain de Villeneuve-sur-Lot par le SIGU (Syndicat intercommunal du groupement d'urbanisme) de Villeneuve-sur-Lot – Bias - Pujols*

### **Reconstruction du pont de Saint-Nicolas de la Balermes : attribution de marché**

La commission permanente autorise le président du Conseil général à signer le marché relatif à la reconstruction du Pont sur la Garonne, sur la route départementale 114 à Saint-Nicolas de la Balermes, avec le groupement d'entreprises GTM à Mérignac et Berthold SA à Dieve pour un montant de 4 105 576,89 €

### **Promotion de l'agriculture biologique**

**Le Lot-et-garonne est le premier département en agriculture biologique d'Aquitaine.** Cette agriculture est pratiquée par 291 agriculteurs (pour 945 au total en Aquitaine), elle représente aujourd'hui 1/3 de l'agriculture biologique régionale et un peu plus de 3% de la surface agricole utile (territoire consacré à la production agricole).

Dans le cadre de la promotion de l'agriculture biologique, le Conseil général soutient l'action :

- du Civam agrobio 47. Une subvention de 12 300 € lui a été accordée pour l'organisation d'opérations en 2008 : la mise en place de « repas bio dans les collèges », la mise à jour et la réédition d'un guide des producteurs bio, l'organisation d'animations pendant l'opération nationale Printemps Bio et la Ferme de démonstration,
- d'Arbio. Une subvention de 10 390 € est attribuée à 7 entreprises lot-et-garonnaises et à l'ARBIO pour leur participation aux salons internationaux 2008.

### **Tremplin rural : aide aux jeunes créateurs d'entreprises en milieu rural**

Cette aide a été créée par le Département en 2000, elle s'adresse aux créateurs et repreneurs d'entreprises âgés de 40 ans maximum. Ils bénéficient d'un accompagnement de la Chambre des métiers et de l'Artisanat ou de la Chambre de Commerce et d'Industrie ou de la Boutique de gestion CREER. Le Conseil général décide d'attribuer une subvention globale de 201 400 € répartie entre 53 bénéficiaires.

### **Soutien de l'économie locale**

Le Département attribue une subvention de **100 000 €** à la SA Ets Jean Gaspin à Durance pour l'acquisition de matériel de production. Cette aide doit permettre à la société de relancer rapidement son activité à la suite du sinistre (incendie) qu'elle a subi en début d'année.

La Maison Briau à Estillac est l'un des établissements fleurons de l'Agropole. La commission permanente décide de lui accorder une aide de **78 769 €** soit 11% de l'investissement prévu par l'entreprise. Aujourd'hui, la société emploie 41 personnes en CDI, l'investissement doit lui permettre d'en embaucher 15 supplémentaires.

Une subvention de **18 931 €** est attribuée à la SA Ets Jean Sansan à Mézin pour la mise en place d'un programme d'investissement mobilier et matériel

### **Ratification de la Charte régionale d'éducation à l'environnement pour un développement durable**

Cette charte a été rédigée par l'ensemble des partenaires du Comité aquitain d'éducation à l'environnement (CAEE), parmi ses membres : les principales administrations, des établissements publics, des collectivités territoriales (dont le Conseil général de Lot-et-Garonne), le réseau AIRAQ et les associations liées à l'éducation à l'environnement. Elle marque un engagement fort des structures signataires dans l'éducation à l'environnement et définit un plan d'actions. Le Conseil général de la Gironde et le Conseil régional d'Aquitaine ont rejoint les premiers signataires de la charte, principalement les services de l'Etat et le réseau associatif.

La commission permanente décide d'autoriser le président du Conseil général à ratifier la Charte d'éducation à l'environnement pour un développement durable.

### **Organisation des transports scolaires sur le périmètre de transport urbain de Villeneuve-sur-Lot**

Le Syndicat intercommunal du groupement d'urbanisme (SIGU) de Villeneuve-sur-Lot – Bias – Pujols est compétent en matière d'organisation des transports urbains scolaires depuis 2000. Toutefois, il souhaitait que le Département continue d'intervenir dans ce domaine jusqu'à ce qu'il soit prêt à le prendre en charge. A partir de la rentrée scolaire 2008/2009, le SIGU organisera le service des transports scolaires sur son territoire. La commission permanente décide de verser une compensation financière d'un montant de **220 015 €** au SIGU pour la prise en charge des transports scolaires sur son territoire pour l'année 2008-2009. Elle sera réévaluée chaque année.

## ✓ Routes départementales et navigation

### Acquisition d'emprises de terrains

1 531,12 € pour l'aménagement d'un carrefour sur la commune de Lagnac ; 129,20 € pour la réalisation de travaux d'aménagement de la D 676 à la Sauvetat-sur-Lède, 1 120 € pour la réalisation des travaux d'aménagement du carrefour sur la D 119 à Brax.

### Attribution de marchés

La commission permanente autorise le président du Conseil général à signer les marchés relatifs :

- à la réparation de la RD 931 Agen-Condom (2<sup>e</sup> tranche), en raison de dégâts occasionnés par des orages, avec l'entreprise EUROVIA au Passage pour un montant de 152 258,87 €
- à l'aménagement des carrefours giratoires des RD 118 et RD 911 dans le cadre de la déviation de Villeneuve-sur-Lot avec le groupement d'entreprises EUROVIA au Passage et GUINTOLI à Libourne pour un montant de 3 196 964,37 €
- au déroctage du bief des Ondes avec l'entreprise ETPR-ASE à Lormont pour un montant de 175 154,20 €
- Le chantier du passage inférieur Jean Bart sur la déviation de Marmande a nécessité quelques adaptations. Dans l'attente de la future chaussée, l'ouvrage doit être protégé donc recouvert. Dans ce cadre, la commission permanente autorise le président du Conseil général à signer l'avenant n°1 au marché relatif à la construction de ce passage. Cet avenant d'un montant de 28 991,91 € passé avec le groupement d'entreprises GTM Génie civil et GTM terrassements, porte le montant du marché à 772 993,06 €.

## ✓ Agriculture et environnement

18 000 € attribués aux Jeunes agriculteurs de Lot-et-garonne pour la réalisation de leur programme d'actions d'information et d'initiation aux métiers de l'agriculture, 30 000 € à 10 jeunes agriculteurs pour leur installation, 760 € au comice du canton de Puymirol pour l'organisation de sa manifestation le 7 septembre 2008, 13 480 € à l'ASA (association syndicale autorisée) de Beauville Puymirol pour la réalisation de travaux de réhabilitation de l'évacuateur de crues et de la vane de réalimentation de la retenue de la Gandaille, 4494 € au Syndicat départemental des collectivités irrigantes pour la réalisation d'un audit diagnostique du réseau collectif de l'ASA de Villeneuve-sur-Lot, 120 000 € à la Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne pour la réalisation de travaux pour la création et la réhabilitation du réseau de Lavardac, 17 949 € à 4 exploitants agricoles pour la réalisation de travaux d'irrigation individuelle, 14 497 € à 7 exploitants agricoles pour la réalisation de travaux de drainage et de protection contre les crues ; 87 963 € à 4 syndicats (les syndicats d'initiative du Boudouyssou Tancanne, de l'Avance et de la Lède et le syndicat mixte du Pays d'Albret Porte de Gascogne) pour la réalisation de travaux d'aménagement et de gestion des cours d'eau ; 3 585 € pour l'ASA des riverains de la Dourdenne pour la réalisation de travaux de confortement des berges de la Dourdenne ; 23 331 € à 10 syndicats, organismes et associations agricoles pour leur frais de fonctionnement ; 32 500 € à 3 organismes agricoles affiliés ou non à la Chambres d'agriculture pour leur frais de fonctionnement.

### Environnement

- 30 218,28 € à 12 exploitations (élevage) et 7 203,44 € à 2 exploitants (production végétale) dans le cadre du régime d'aide Area (Agriculture respectueuse de l'environnement en Aquitaine). Il vise à maîtriser les impacts environnementaux des productions animales (maîtrise des effluents, amélioration des conditions de travail des éleveurs) et végétales (maîtrise des pollutions d'origines viticole, horticole et prunicole).

Sur proposition de la Région, la commission permanente décide d'approuver les modifications du régime AREA 47 et d'y inclure un volet sur les économies d'énergie dans les élevages, les serres maraîchères et la filière cunicole (lapins).

### **Aides aux agriculteurs en difficulté**

La commission permanente décide de reconduire la convention de partenariat avec la MSA et l'APRED (Association pour le redressement des exploitants en difficulté du Lot-et-Garonne) relative à l'accompagnement des exploitants agricoles en difficultés. Le montant des crédits consacrés par le Département à ce dispositif est maintenu à **30 490 €** en 2008.

## **✓ Economie et tourisme**

### **Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées en Agenais.**

Le Département a mis en place un plan des itinéraires de promenades et de randonnées qui prévoit l'ouverture des chemins, le balisage, la réalisation de fiches randonnées par circuit (disponibles sur Internet :

[www.lot-et-garonne.fr/découvrir/loisirs\\_randonnees/randonnees\\_circuits/circuits\\_rando.htm](http://www.lot-et-garonne.fr/découvrir/loisirs_randonnees/randonnees_circuits/circuits_rando.htm))

ainsi que la conception, la fourniture et la pose de panneaux de pré-signalisation et d'information service. 3 panneaux supplémentaires doivent être réalisés, ce qui induit un surcoût de **2 386,74 €**

- Une subvention de fonctionnement de **62 900 €** à 11 associations ; **4 742,61 €** de prêt à court terme accordés à 7 artisans ; **13 982 €** répartis entre 4 bénéficiaires pour une opération de modernisation de l'artisanat et du commerce du Pays du Dropt ;

### **Syndicat mixte pour l'aérodrome départemental**

Le Département est membre du Syndicat mixte pour l'aérodrome départemental, aux côtés de la Communauté d'agglomération d'Agen, de la Chambre de commerce et d'industrie et de la Chambre de métiers et de l'artisanat. La commission permanente décide de désigner Marie-France Salles, Christian Bataille, Michel Esteban, Jacques Bilirit, Nicolas Lacombe, Jean-Louis Costes, Alain Merly et Christian Lussagnet comme délégués suppléants. Les 8 titulaires étant François Jalet, Jean Dreuil, Therry Lacan, Guy Saint-Martin, Patrick Cassany, Gilbert Fongaro, Marc Boueilh et Pierre Chollet.

## **✓ Transports scolaires**

- **3 375 €** de bourses départementales attribuées à 75 élèves pour le transport scolaire. Cette bourse est attribuée aux familles dans lesquelles l'un des parents est inscrit comme demandeur d'emploi, aux familles nombreuses et aux parents isolés en situation momentanément difficile ; **945 €** à 7 familles lot-et-garonnaise pour le transport hebdomadaire de leurs enfants internes ; **56 574,12 €** à 137 bénéficiaires pour le transport scolaire des élèves pour l'année scolaire 2007/2008.

## **✓ Collèges**

**1 132,04 €** attribués au collège Jean Boucheron à Castillonnès pour le financement de l'embrayage défectueux du lave vaisselle ; **4 277,67 €** au collège Théophile de Viau au Passage pour l'acquisition d'une cellule de refroidissement destinée à assurer la sécurité et la traçabilité nécessaires au respect des protocoles en matière de refroidissement des aliments ; **19 925 €** au collège de Duras pour la prise en charge par le Département du surcoût de la restauration scolaire occasionné par les travaux de mise en conformité de la demi-pension ; **190 000 €** attribués à 10 collèges d'enseignement privé sous contrat d'association pour la réalisation de travaux d'investissement (travaux de sécurité, d'économie d'énergie, de

maintenance, grosses réparations). Les établissements qui bénéficient de cette subvention sont Félix Aunac à Agen, Sainte-Foy à Agen, Saint-Pierre à Casseneuil, Sainte-Marie à Casteljaloux, Notre-Dame de la Salle à Marmande, Notre-Dame à Monbahus, Sainte-Marie à Monsempron, Saint-Dominique à Saint-Sylvestre, Saint-Jean à Tonneins et Sainte-Catherine à Villeneuve-sur-Lot.

### **Attribution de marchés**

La commission permanente autorise le président du Conseil général à signer le marché relatif aux travaux d'extension et de rénovation de la demi-pension du collège Damira Asperti de Penne d'Agenais, ainsi que l'aménagement d'un atelier, de vestiaires pour les agents, d'un garage et d'un local à archives avec les entreprises SERCAN à Villeneuve-sur-Lot (lot 1), SUD OUEST MONTAGE à Laplume (lot 2), DESMARTY à Puymiclan (lot 3), GARRIGUES au Passage (lot 4), DELTA AMENAGEMENT à Castelculier (lot 5 et 6), MORETTI à Agen (lot 7), HEBRAS GARCIA à Villeneuve-sur-Lot (lot 8), DECOPEINT à Agen (lot 9), ATC à Pont-du-Casse (lot 10) et SPIE à Rezac (lot 11) pour un montant estimé à **1 284 504 €**

### **✓ Education, jeunesse**

- **2 541,65 €** attribués à 6 collectivités pour l'achat de mobilier et matériel de classe et cantine. Les bénéficiaires sont Caumont-sur-Garonne, Laplume, Prayssas, Sainte-Marthe, Saint-Romain le Noble et Saint Sauveur de Meilhan ; **565,47 €** d'aide attribuée à 9 familles lot-et-garonnaises pour le séjour de leurs enfants en colonies de vacances ; **121 €** attribuée à une jeune apprentie pour contribuer à l'achat du premier équipement professionnel.

### **Convention éducative**

- **3 141 €** accordée au titre de la convention éducative à 6 établissements pour la réalisation de projets particuliers. Il s'agit du collège Ducos du Hauron à Agen pour la réalisation d'une comédie musicale « Ca c'est Paris ! », le collège Jean Monnet à Fumel pour la mise en place d'un atelier d'écriture journalistique, les collèges Daniel Castaing au Mas d'Agenais et Germillac à Tonneins pour l'organisation d'une course d'orientation, les collèges Cap del Pech à Monflanquin et Paul Froment à Sainte-Livrade pour leurs projets d'écriture journalistique. **1 378,55 €** à 9 établissements pour le financement de leurs déplacements scolaires.

### **✓ Action sociale**

Une subvention de **10 976,31 €** est accordée à 9 crèches et haltes-garderies du département. Les bénéficiaires sont « Histoires d'enfants » à Bon-Encontre, « La piste aux étoiles » à Casseneuil, « Les frimousses » à Lafox, « Les Bisounours » à Roquefort, « Sac à puces » à Sainte-Livrade-sur-lot, « Tom Pouce » à Saint-Sylvestre-sur-Lot, « La Gravette » et « Françoise Dolto » à Marmande, la crèche familiale municipale de Marmande. **3 048,98 €** attribués au lieu d'accueil parents/enfants de la Maison de la Petite enfance Françoise Dolto à Marmande ; **1 219,59 €** au relais assistantes maternelles de Marmande.

- Une subvention de fonctionnement de **23 500 €** est attribuée à 6 associations. L'association coup de pouce, l'Amicale laïque du Villeneuvois, la Banque alimentaire de Lot-et-Garonne, l'association Repartir du bon pied, la délégation de Lot-et-Garonne du Secours populaire français, l'Atelier des parents.

### **Droit opposable au logement**

Les personnes qui ne peuvent accéder à un logement décent et indépendant par leurs propres moyens peuvent faire un recours auprès de la commission de médiation. Marie France Salles est désignée par la commission permanente pour être membre titulaire de cette commission relative au droit opposable au logement.

## Fonds de solidarité pour le logement

L'association Solincité est spécialisée dans l'accompagnement social des personnes en grandes difficultés sociales notamment au regard du logement. Le Conseil général décide de soutenir l'association à travers une aide de 350 € par an et par logement dans la limite de 5 logements (montant maximum de **1 750 €**) gérés par l'association.

### Attribution de marché

La commission permanente autorise le président du Conseil général à signer les marchés relatifs à :

- la mission d'accompagnement des personnes en difficulté éligibles au fonds de solidarité logement du Département avec le PACT Habitat et développement de Lot-et-Garonne pour un montant de **172 040 €**
- la construction d'un mur de soutènement au centre médico-social de Fumel avec l'entreprise DUS à Casseneuil pour un montant de **154 033,58 €**

## ✓ Patrimoine

**3 972,02 €** répartis entre la communes de Layrac, pour la réalisation de travaux de réfection de la couverture de la nef de l'église Saint Martin et la commune d'Agen, pour la restauration de l'Orgue des Jacobins située dans l'église du Sacré Cœur ; **30 500 €** attribués au PACT Habitat et développement de Lot-et-Garonne pour le financement des dossiers de réhabilitation de logements des personnes âgées à revenus modestes, **100 €** au PACT Habitat et développement de Lot-et-Garonne pour l'adhésion du Conseil général à cette association ; **7 647,81 €** pour la réhabilitation de 9 logements dans le cadre de l'Opah de revitalisation rurale du Pays du Dropt ; **4 888,40 €** pour la réhabilitation de 5 logements dans le cadre de l'Opah de renouvellement urbain du centre ville d'Agen

## ✓ Vie associative

**8 462 €** à 12 associations sportives départementales pour leur fonctionnement, **19 126,65 €** à 4 associations sportives pour l'achat de gros matériel ; **31 678,11 €** à 6 comités sportifs départementaux pour leur fonctionnement ; **96 000 €** à 4 associations culturelles dans le cadre des contrats de coopération culturelle territoriaux. Ce dispositif vise à favoriser les projets porteurs d'une logique d'aménagement du territoire et ceux répondant à une mission de service public. Les bénéficiaires sont l'Association pour la culture populaire en agenais, l'association Art-Ciné, l'association Pollen et l'association Staccato ; **71 587 €** d'aide à 6 ensembles professionnels, l'association Lux in Tenebris, le Théâtre des deux fleuves, la Compagnie humaine, Les Chants de Garonne, le Théâtre du terrain vague et la Compagnie Pierre Debauche, **21 240 €** à 3 associations : l'association mixte de la Vallée du Dropt, à l'association Routes du Rock and Co et la Compagnie Pierre Debauche ; **5 000 €** à la commune de Nérac, Espace d'Albret, pour l'exposition rendant hommage à Yves Chaland, programmée en septembre 2008 ; **750 €** au centre d'animation d'Aiguillon, Louis Lamarque, pour l'organisation du 5<sup>e</sup> salon de l'aquarelle du Confluent qui a lieu du 25 octobre au 10 novembre 2008 ; **896,31 €** au centre d'animation municipal d'Aiguillon pour la diffusion de spectacles professionnels.

## ✓ Mais aussi

**250 €** à la commune de Montagnac-sur-Auvignon pour l'achat d'un drapeau.

**Attribution de marché** : la commission permanente autorise le président du Conseil général à signer le marché relatif à l'achat de matériels informatiques avec les entreprises QUADRIA à Limoges (lots 1, 2 et 5), RI2T à Bègles (lot 3), PSI INFORMATIQUE à Bruges (lot 4) pour un montant estimé à **690 400 €**